

# Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, AXIDIA / NGUYEN ERIC ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

**MISSION N° : 780307369**

## PROPRIETAIRE

Nom :

Ville :

## MISSION

Adresse :

Ville :

**7/9 BOULEVARD FLANDRIN**

**75016 PARIS 16**

## DONNEUR D'ORDRE

Nom :

Adresse :

Ville :

**Maître Marie-Cécile CHARDON BOUQUEREL**

**8 RUE PARMENTIER**

**75011 PARIS 11**

## MISSION

Type :

Cadastre :

Porte :

Accompagnateur :

**Appartement**

**EC20**

**GAUCHE**

**Maître Max ADIDA (Huissier de justice)**

Nbre pièces :

Bâtiment :

Date de visite :

Opérateur :

**1**

**01/10/2024**

**NGUYEN Eric**

Lot :

Lot secondaire :

Escalier :

Étage :

**259**

**145**

**03**

**03**

## DIAGNOSTICS



Diagnostic termites



Diagnostic électrique



Attestation de superficie "Loi Carrez"



Diagnostic amiante



Diagnostic DPE



État des Risques et Pollutions (ERP)



### Société

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
Web : <https://axidia.bc2e.com>  
Siret : 500 157 789 000 16

### Rapport

n° de rapport : 780307369  
DDT : 1 sur 56



# Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), NGUYEN Eric, agissant à la demande de MR Luca BOCCANEGRÀ, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 01/10/2024

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 01/10/2024

Cachet:



**BC2E**  
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS  
AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE  
78990 ELANCOURT  
06.07.30.42.27  
Siret : 500 157 789 000 16 - code APE : 7120B

Signature :



---

## Société

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
Web : <https://axidia.bc2e.com>  
Siret : 500 157 789 000 16

## Rapport

n° de rapport : 780307369  
DDT : 2 sur 56



# Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

## **a** Diagnostic amiante

### **A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :**

**Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).**

### **B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :**

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :  
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :  
aucune obligation réglementaire à signaler.

### **C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :**

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant



## **Diagnostic électrique**

### **Diagnostic elec. n°1**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



## **Diagnostic termites**

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.



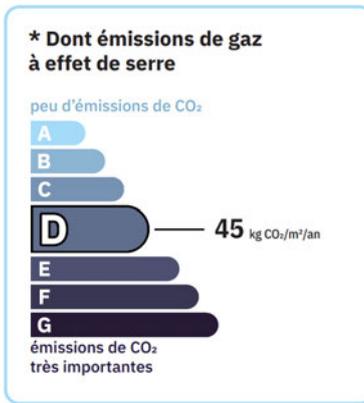
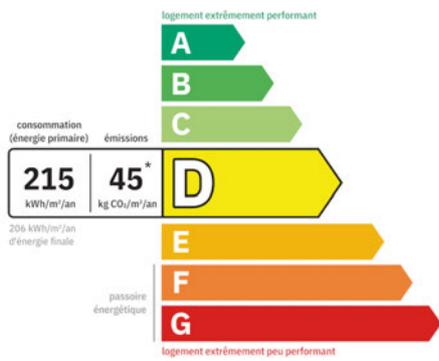
## **Diagnostic DPE**

### Société

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
Web : <https://axidia.bc2e.com>  
Siret : 500 157 789 000 16

### Rapport

n° de rapport : 780307369  
DDT : 3 sur 56



## Attestation de superficie "Loi Carrez"

La superficie privative (Loi Carrez) est : 31.71 m<sup>2</sup>

### Société

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
 24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
 Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
 Web : <https://axidia.bc2e.com>  
 Siret : 500 157 789 000 16

### Rapport

n° de rapport : 780307369  
 DDT : 4 sur 56



# Rapport de l'état du Bâtiment relatif à la Présence de Termites

Conforme à l'arrêté du 29 mars 2007, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites et des articles L 126-24, L 126-6, R 126-42, D 126-43, L 131-3, L 271-4 à L 271-6 et R 271-1 à D 271-5 du code de la construction et de l'habitation - Références normatives : NF P 03-201 de février 2016.

MISSION N° : 780307369

## A. PROPRIETAIRE

Nom : ██████████  
Adresse : ██████████  
Ville : ██████

## A. IMMEUBLE OBJET DU PRÉSENT ÉTAT

Adresse : 7/9 BOULEVARD FLANDRIN  
Ville : 75016 PARIS 16

## A. DONNEUR D'ORDRE

Nom : Maître Marie-Cécile CHARDON BOUQUEREL  
Adresse : 8 RUE PARMENTIER  
Ville : 75011 PARIS 11

## B. MISSION

Type : Appartement (Mitoyen)	Nbre pièces : 1	Lot : 259
Cadastre : EC20	Bâtiment :	Lot secondaire : 145
Étage : 03	Porte : GAUCHE	Escalier :
Nb de niveau : 1	Date de visite : 01/10/2024	Heure début / fin : 14h30 - 14h45
Accompagnateur : Maître Max ADIDA (Huissier de justice)	Opérateur : NGUYEN Eric	Référence client :

Lieu du constat situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme (au sens de l'article L.131-3 du CCH) : **OUI**

### Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Traitements antérieurs contre les termites : **AUCUN**
- Présence de termites dans le bâtiment : **AUCUNES**
- Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : **NON**

Documents fournis par le propriétaire ou le donneur d'ordre : **AUCUN**

Observations : Néant

## SYNTHÈSE

**Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.**

Cette synthèse n'est qu'informative. Les résultats réglementaires et normatifs du diagnostic termites sont constitués par la totalité du tableau du rapport termites intitulé 'D- IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des termites et de ceux qui ne le sont pas)'.

Pour les parties de bâtiments mentionnées dans le rapport comme non visitées et pour les ouvrages, parties d'ouvrages et éléments déclarés dans le même rapport comme non examinés, aucun résultat n'est possible quant à la présence ou l'absence d'indices d'infestation par des termites ou autres agents de dégradation biologique du bois.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Il ne saurait servir en aucun cas de garantie pour toutes constatations postérieures à la date de visite. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.



**C. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EFFECTUANT L'ÉTAT RELATIF A LA PRÉSENCE DE TERMITES :**

NGUYEN Eric membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac 78990 Elancourt**, numéro de certification : **928**

- Assurance ALLIANZ : **62 490 415** - Date de validité : 31/12/2024

- AXIDIA / NGUYEN ERIC - 24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT

**D. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des termites et de ceux qui ne le sont pas) :**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3)
Étage : 03 - Entrée	Sol ( <i>Parquet</i> ) - Plinthe ( <i>Peinture Bois</i> ) - Plafond ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur A ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> )	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 03 - PI1	Sol ( <i>Parquet</i> ) - Plinthe ( <i>Peinture Bois</i> ) - Plafond ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur A ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Métal</i> ) - Porte 1 : extérieure ( <i>Peinture Métal</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Métal</i> ) - Porte 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Métal</i> )	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 03 - Séjour	Sol ( <i>Parquet</i> ) - Plinthe ( <i>Peinture Bois</i> ) - Plafond ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur A ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : intérieure ( <i>Peinture Métal</i> ) - Fenêtre 1 : extérieure ( <i>Peinture Métal</i> ) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Métal</i> ) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Métal</i> ) - Fenêtre 1 : volet ( <i>Peinture Bois</i> )	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 03 - Salle d'eau Wc	Sol ( <i>Carrelage</i> ) - Plafond ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur A ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> )	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 03 - Cuisine	Sol ( <i>Carrelage</i> ) - Plinthe ( <i>Carrelage</i> ) - Plafond ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur A ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> ) - Fenêtre 1 : intérieure ( <i>Peinture Métal</i> ) - Fenêtre 1 : extérieure ( <i>Peinture Métal</i> ) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Métal</i> ) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( <i>Peinture Métal</i> )	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 03 - PI2	Sol ( <i>Carrelage</i> ) - Plinthe ( <i>Carrelage</i> ) - Plafond ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur A ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur B ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur C ( <i>Peinture Plâtre</i> ) - Mur D ( <i>Peinture Plâtre</i> )	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : 03 - Loggia	Sol ( <i>Béton</i> ) - Plafond ( <i>Enduit Béton</i> ) - Mur A ( <i>Pierre</i> ) - Mur B ( <i>Pierre</i> ) - Mur C ( <i>Pierre</i> ) - Mur D ( <i>Pierre</i> )	Absence d'indices d'infestation de termites
Étage : SOUS-SOL - Cave	Sol ( <i>Béton</i> ) - Plafond ( <i>Béton</i> ) - Mur A ( <i>Béton</i> ) - Mur B ( <i>Béton</i> ) - Mur C ( <i>Béton</i> ) - Mur D ( <i>Béton</i> ) - Porte 1 : intérieure ( <i>Peinture Bois</i> ) - Porte 1 : dormant intérieur ( <i>Peinture Bois</i> )	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

**E. CATÉGORIE DE TERMITES EN CAUSE :**

Néant

**F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION :**

Néant

**G. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION :**

Pièces	Éléments non examinés
--------	-----------------------



## H. MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS : OUTILS ET MÉTHODES

Sauf écart ou adjonction mentionné dans le rapport, les préconisations méthodologiques de la norme NF P 03-201 de février 2016 sont appliquées. Plus précisément, là où c'est réalisable sans démontage ni détérioration, l'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment considéré. Pour y parvenir, l'opérateur utilise les outils appropriés associés à la méthodologie de prospection et d'investigation, comme décrit ci-après :

- Outils : outre le sondage (visuel et physique) et le poinçon qui sont systématiquement utilisés, une lampe torche, loupe sont utilisées autant que de besoin.
- Méthodologie de prospection :
  - \* observation visuelle de tous les supports (pas seulement en bois)
  - \* observation rapprochée des points sensibles avec sondage physique à l'aide du poinçon
  - \* sondages visuels et physiques de tous les éléments en bois
- Méthodologie d'investigation :
  - \* à l'extérieur : observation générale (et particulière si besoin) du bâti et du non bâti
  - \* à l'intérieur : recherche des zones propices au passage ainsi qu'au développement des termites (sources de nourriture : bois, cellulose ..., sources d'eau et de matériaux de construction : terre, plâtre ..., partie enterrée de la colonie, galeries de circulation (d'aspect terreux notamment))
- Principaux indices d'infestation par les termites à rechercher :
  - \* altérations dans le bois (avec ou sans fèces)
  - \* termites vivants
  - \* galerie-tunnels ou concrétions
  - \* cadavres ou restes de termites
  - \* orifices obturés ou non

## I. CONSTATATIONS DIVERSES :

### Indices d'infestation par des agents de dégradation biologique du bois autres que des termites :

Aucun indice

**NOTE 1** : Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200;

**Observations** : Néant

### Indices d'infestation par des termites aux abords de l'immeuble examiné :

Néant

## J. OBSERVATIONS :

Néant

## K. INFORMATIONS :

- Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission ;

- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux ;

Le rapport de l'état relatif à la présence de termites, lorsqu'il est établi dans le cadre de l'article L 126-24 du CCH, doit mentionner les notes suivantes :

**NOTE 2** : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 126-4 et R 126-2 du code de la construction et de l'habitation.

**NOTE 3** : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

**NOTE 4** : "Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac 78990 Elancourt**";

### AUTRE :

Article L 112-17 du CCH : "Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixés par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière des départements d'outre-mer."

Article L 131-3 du CCH : "Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme."

Article 126-6 alinéa III : "En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en Mairie.";

## L. ECARTS / ADJONCTIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF P 03-201 :

Absence de copie de contrat de mission accepté par le donneur d'ordre annexée au présent rapport : les conditions dans lesquelles la mission nous a été confiée n'ont pas permis d'obtenir l'accord écrit du client préalablement à notre intervention et d'en annexer une copie au présent rapport, comme préconisé par la norme NF P 03-201. Toutefois, ce manquement n'a aucune incidence sur nos opérations de repérage et n'est pas de nature à remettre en cause le sérieux, l'exhaustivité et la qualité de notre intervention. L'absence de cet accord écrit ne saurait en aucun cas être interprété comme une absence d'accord préalable entre les parties.



Cachet de l'entreprise



Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 01/10/2024  
Fait à ELANCOURT, le 02/10/2024  
Nom / Prénom : NGUYEN Eric

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

**NOTE 5** : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.

---

**Société**

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
Web : <https://axidia.bc2e.com>  
Siret : 500 157 789 000 16

**Scannez et téléchargez votre rapport**

**Rapport**

n° de rapport : 780307369  
TERMITES : 4 sur 4  
DDT : 8 sur 56





# Rapport de l'État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L 134-7, R. 126-35, R. 126-36, R. 134-49 et R. 134-50 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017 se limitant aux points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté en vigueur.

**MISSION N° : 780307369**

IDENTITE DU PROPRIÉTAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Nom :	[REDACTED]
Adresse :	[REDACTED]
Ville :	[REDACTED]

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Adresse :	7/9 BOULEVARD FLANDRIN
Ville :	75016 PARIS 16

2. IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom :	Maître Marie-Cécile CHARDON BOUQUEREL
Adresse :	8 RUE PARMENTIER
Ville :	75011 PARIS 11
Tel :	
Mail :	
Qualité :	Avocat

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES			
Type :	Appartement	Nbre pièces :	1
Cadastre :	EC20	Bâtiment :	
Porte :	GAUCHE	Date de visite :	01/10/2024
Accompagnateur :	Maître Max ADIDA (Huissier de justice)	Opérateur :	NGUYEN Eric
Référence client :		Bien meublé :	NON
Installation électrique alimentée : OUI		Lot : 259	
Distributeur d'électricité : ENEDIS		Lot secondaire : 145	
Année de construction : 1964		Escalier :	
		Étage : 03	
		Identifiant Fiscal : Inconnu	
		Mise hors tension de l'installation possible : OUI	
		Qualité du donneur d'ordre : Mandataire	
		Année de l'installation électrique : Plus de 15 ans	

## CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
  3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
  4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
  6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).



### 3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT :

NGUYEN Eric membre du réseau BC2E

Identité de l'opérateur : **NGUYEN Eric**

dont les compétences sont certifiées par **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac 78990 Elancourt**, numéro de certification **928** le : 07/12/2023 jusqu'au : 06/12/2030

Nom et raison sociale de l'entreprise : AXIDIA / NGUYEN ERIC

Adresse de l'entreprise : 24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT

N°siret : 500 157 789 000 16

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : ALLIANZ

N° de police d'assurance : 62 490 415

Date de validité : 31/12/2024

### 4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

### 5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
<b>1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :</b>			
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.		
<b>3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :</b>			
B.4.3 b)	Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).		
<b>4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :</b>			
B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieurs à 2 ohms).		
<b>5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</b>			
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.		
<b>P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :</b>			
néant	néant	néant	néant



(\*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
-------------------	--------------------------

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

### 6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

#### Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé ou publique et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou publique)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
  - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
  - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
  - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.;

#### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
Néant	Néant	Néant

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'était(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)."
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

#### Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(S) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
  - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(S) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant



- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

**Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

Néant

**Observation :**

Tableau des observations par question		
N° article (1)	Libellé des points de contrôle	Observation
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.3.3.6 a1)	Tous les socles de prise de courant comportent un contact de terre	PRISES MURALES NON RELIEES A LA TERRE: PIECES SECHES CUISINE
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :		
B.4.3 b)	Le type de fusible est d'un modèle autorisé. Le type de disjoncteur, protégeant les circuits terminaux, n'est pas réglable en courant	PORTE FUSIBLE A BROCHE CERAMIQUE
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :		
B.8.3 a)	Absence de matériel électrique vétuste	PRISES INTERRUPTEURS

**7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :**

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

**8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :**

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES
<p style="text-align: center;"><b>Appareil général de commande et de protection</b></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</b></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Prise de terre et installation de mise a la terre</b></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Dispositif de protection contre les surintensités</b></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</b></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche</b></p> <p>Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Matériels électriques présentant des risques contact direct</b></p> <p>Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassées...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage</b></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives</b></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Piscine privée ou bassin de fontaine</b></p> <p>Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.</p>



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

### Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

#### Cachet de l'entreprise



Siret : 500 157 789 000 16 - code APE : 7120B

#### Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 01/10/2024  
État rédigé à : ELANCOURT le : 02/10/2024  
Nom : NGUYEN Eric

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

#### Société

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
Web : <https://axidia.bc2e.com>  
Siret : 500 157 789 000 16

#### Scannez et téléchargez votre rapport

#### Rapport

n° de rapport : 780307369  
ÉLECTRICITÉ : 5 sur 5  
DDT : 13 sur 56





# Attestation de Superficie "Loi Carrez"

Loi Carrez : article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifié par la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996, décret n° 97/532 du 23 mai 1997 et par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 « Alur » ;  
Conforme à l'article 3 de la loi n° 89-462 du 6 Juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 89-1290 du 23 décembre 1986 modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

**MISSION N° : 780307369**

## PROPRIETAIRE

Nom :

Adresse :

Ville :

## MISSION

Adresse :

**79 BOULEVARD FLANDRIN**

Ville :

**75016 PARIS 16**

## DONNEUR D'ORDRE

Nom :

**Maître Marie-Cécile CHARDON BOUQUEREL**

Adresse :

**8 RUE PARMENTIER**

Ville :

**75011 PARIS 11**

## MISSION

Type :

**Appartement**

Cadastre :

**EC20**

Porte :

**GAUCHE**

Accompagnateur :

**Maître Max ADIDA (Huissier de justice)**

Référence client :

Nbre pièces :

**1**

Bâtiment :

Date de visite :

**01/10/2024**

Opérateur :

**NGUYEN Eric**

Lot :

**259**

Lot secondaire :

**145**

Escalier :

Étage :

**03**

## CONCLUSIONS

Je soussigné(e) NGUYEN Eric atteste que :  
La superficie privative (Loi Carrez) est : **31.71 m<sup>2</sup>**

### Société

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
Web : <https://axidia.bc2e.com>  
Siret : 500 157 789 000 16

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 780307369  
LOI CARREZ : 1 sur 2  
DDT : 14 sur 56



**IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE :**

NGUYEN Eric membre du réseau BC2E

- AXIDIA / NGUYEN ERIC - 24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT

**DÉTAIL DES SUPERFICIES :**

Étage	Lot	Local	SUPERFICIE PRIVATIVE DE LOT(S) en m <sup>2</sup>		
			Superficie privative « Loi Carrez »	Autres superficies exclues	Superficie HSP < 1.80M
03	259	Entrée	3.03	-	-
03	259	PI1	0.96	-	-
03	259	Séjour	19.54	-	-
03	259	Salle d'eau Wc	3.68	-	-
03	259	Cuisine	4.28	-	-
03	259	Loggia	-	6.12	-
03	259	PI2	0.22	-	-
<b>Totaux</b>			<b>31.71 m<sup>2</sup></b>	<b>6.12 m<sup>2</sup></b>	<b>0.00 m<sup>2</sup></b>

**AXIDIA / NGUYEN ERIC - 24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT**, DECLARE qu'afin de satisfaire aux dispositions de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, la mission nous a été confiée afin de procéder au mesurage de la partie privative des biens ci-dessus désignés en vue de reporter sa superficie privative dans une promesse de vente ou d'achat ou dans un acte authentique de vente d'un ou plusieurs lots de copropriété ou d'une fraction de lot de copropriété.

Décret n° 67-223 du 17 mars 1967

art. 4-1 : « La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80m. »

art 4-2 : « Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1. »

Extraits des dispositions d'ordre général selon l'article 46 de la loi 65-557 du 10/07/65 :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un lot ou d'une fraction de lot mentionne la superficie de la partie privative de ce lot ou de cette fraction de lot ainsi que sa surface habitable. » (...)

« Les dispositions (...) ci-dessus ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement (...). »

**Particularités liées à ce mesurage :**

Néant

Le règlement de copropriété et l'état descriptif de division n'ayant pas été fournis par le demandeur, cette attestation est délivrée sans avoir la possibilité de contrôler la conformité des désignations, la consistance du lot et ses limites physiques. N'ayant ni les moyens ni les compétences pour trancher sur la qualification des parties privatives et des parties communes, ni le signataire personne physique ni la personne morale à laquelle ce dernier appartient ne pourront être tenus pour responsables pour tout litige concernant la conformité des désignations, la consistance du lot, les limites physiques de ce dernier par rapport aux parties communes et à leurs éventuelles conséquences qui peuvent notamment concerner la superficie privative du lot et/ou sa surface habitable.

L'acte de propriété n'a pas été fourni.

Etablie le  
02/10/2024

Cachet:



Siret : 500 157 789 000 16 - code APE : 7120B

Signature :

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
Web : https://axidia.bc2e.com  
Siret : 500 157 789 000 16

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 780307369  
LOI CARREZ : 2 sur 2  
DDT : 15 sur 56



# Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI  
Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;  
articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,  
R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-629 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.

MISSION N° : 780307369

## PROPRIETAIRE

Nom : [REDACTED]  
Adresse : [REDACTED]

## MISSION

Ville : 75016 PARIS 16

## DONNEUR D'ORDRE

Nom : Maître Marie-Cécile CHARDON BOUQUEREL  
Adresse : 8 RUE PARMENTIER  
Ville : 75011 PARIS 11

## MISSION

Type : Appartement	Nbre pièces : 1	Lot : 259
Cadastre : EC20	Bâtiment :	Lot secondaire : 145
Porte : GAUCHE	Étage : 03	Escalier :
Date de commande : 01/10/2024	Date de visite : 01/10/2024	Année de construction : 1964
Accompagnateur : Maître Max ADIDA (Huissier de justice)	Opérateur : NGUYEN Eric	Référence client :

## CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

### A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).

### B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :  
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :  
aucune obligation réglementaire à signaler.

**C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :**

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

**Avertissement :** les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

**Observation :**

Néant

## SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecarts /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques importantes
9	Annexes

### 1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

Aucune analyse effectuée

### 2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

#### 2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

#### 2.2. Le cadre de la mission :

##### 2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

##### 2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport..

##### 2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

### 2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ANNEXE 13-9  
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES  
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

### 2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Néant	Néant	Néant

**IMPORTANT** : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

### 2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

#### - Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mandataire)

Année de construction : 1964

#### - Périmètre de repérage effectif :

Étage	Local	Nom des composants ou parties de composants
		Élément : Revêtement / Substrat
03	Entrée	Sol ( Parquet ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre ) - Porte 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 1 : dormant intérieur ( Peinture Bois )
03	PI1	Sol ( Parquet ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre ) - Porte 1 : intérieure ( Peinture Métal ) - Porte 1 : extérieure ( Peinture Métal ) - Porte 1 : dormant intérieur ( Peinture Métal ) - Porte 1 : dormant extérieur ( Peinture Métal )
03	Séjour	Sol ( Parquet ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre ) - Porte 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 1 : dormant intérieur ( Peinture Bois ) - Fenêtre 1 : intérieure ( Peinture Métal ) - Fenêtre 1 : extérieure ( Peinture Métal ) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( Peinture Métal ) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( Peinture Métal ) - Fenêtre 1 : volet ( Peinture Bois )
03	Salle d'eau Wc	Sol ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre ) - Porte 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 1 : dormant intérieur ( Peinture Bois )
03	Cuisine	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre ) - Porte 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 1 : dormant intérieur ( Peinture Bois ) - Fenêtre 1 : intérieure ( Peinture Métal ) - Fenêtre 1 : extérieure ( Peinture Métal ) - Fenêtre 1 : dormant intérieur ( Peinture Métal ) - Fenêtre 1 : dormant extérieur ( Peinture Métal )
03	PI2	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
03	Loggia	Sol ( Béton ) - Plafond ( Enduit Béton ) - Mur A ( Pierre ) - Mur B ( Pierre ) - Mur C ( Pierre ) - Mur D ( Pierre )
SOUS-SOL	Cave	Sol ( Béton ) - Plafond ( Béton ) - Mur A ( Béton ) - Mur B ( Béton ) - Mur C ( Béton ) - Mur D ( Béton ) - Porte 1 : intérieure ( Peinture Bois ) - Porte 1 : dormant intérieur ( Peinture Bois )

### 3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

#### 3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence / Principales conclusions
Rapports de repérage antérieurs	Non		Référence :
Diagnostic Amiante des parties communes	Non		Référence :
Dossier technique existant	Non		Référence :
Dossier technique Amiante existant	Non		Référence :
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non		Référence :
Détails des travaux réalisés	Non		Référence :
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non		Référence :
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non		Référence :
Descriptif des matériaux	Non		Référence :
Document interne	Non		Référence :
Acte de vente du bien	Non		Référence :

#### 3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 01/10/2024

#### 3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

NGUYEN Eric

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac 78990 Elancourt**, numéro de certification : **928**
- AXIDIA / NGUYEN ERIC - 24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT
- Assurance ALLIANZ : **62 490 415** - Date de validité : **31/12/2024**

#### 3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

### 4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATERIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

Dans le cadre de l'inspection visuelle, les sondages et le prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites aux annexes A, B et C de la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport.

#### 4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état conservation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante  
Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **score = 1** : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - **score = 2** : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - **score = 3** : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

#### 4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR** : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante  
Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **EP** : Évaluation périodique - **AC1** : Action corrective de premier niveau - **AC2** : Action corrective de second niveau - **Aucune** : Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.

#### 4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR** : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

#### 4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

### 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

#### 5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :

- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

#### 5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

#### 5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

#### 5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant -

### 6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 EN VIGUEUR ET APPLICABLE À LA DATE DU RAPPORT :

Néant

### 7. SIGNATURE :

Etabli le  
02/10/2024  
Cachet:



AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE  
78990 ELANCOURT  
06.07.30.42.27

Siret : 500 157 789 000 16 - code APE : 7120B

Signature :

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

### 8. REMARQUES DIVERSES :

#### 8.1. Remarques importantes :

Société

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
Web : https://axidia.bc2e.com  
Siret : 500 157 789 000 16

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 780307369  
AMIANTE : 7 sur 9  
DDT : 22 sur 56



Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier. Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante enclouée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu. Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

#### **9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 780307369 :**

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des floccages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : sans objet
- Illustration photographique : non
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

#### **ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

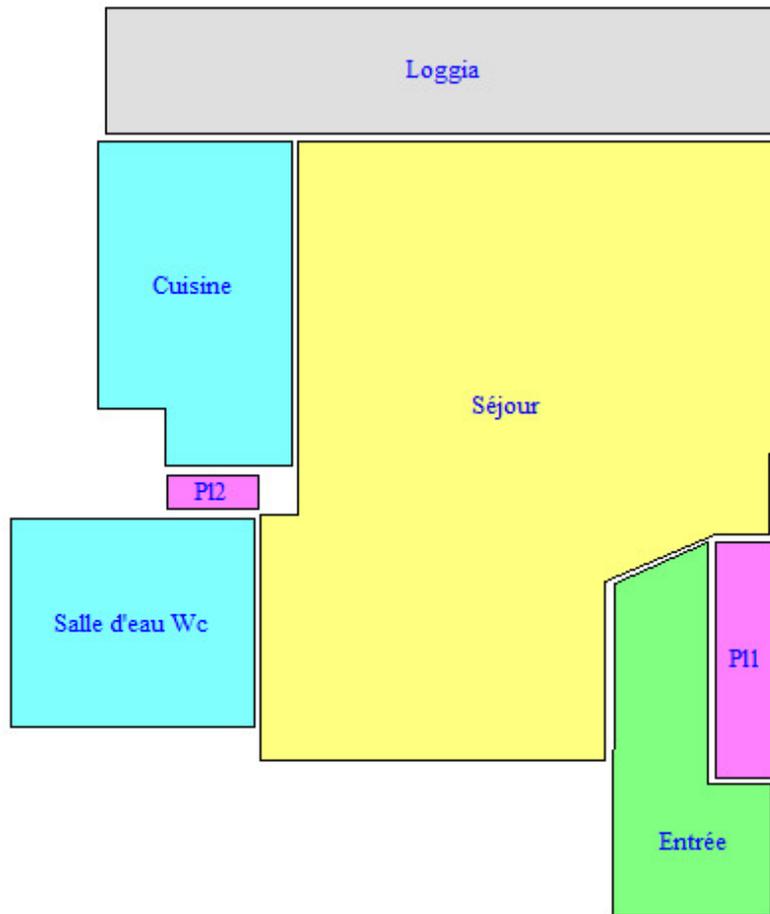
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutot aux situations d'usures anormales au de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

# Croquis



## Société

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
Web : <https://axidia.bc2e.com>  
Siret : 500 157 789 000 16

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 780307369  
AMIANTE : 9 sur 9  
DDT : 24 sur 56



# Diagnostic de Performance Énergétique

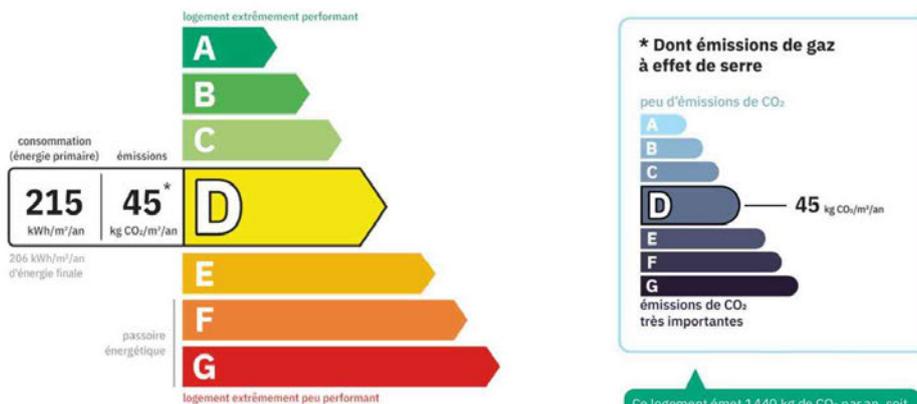
## DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2475E3454309B  
établi le : 01/10/2024  
valable jusqu'au : 30/09/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

dossier n° : 780307369  
adresse : **7/9 BOULEVARD FLANDRIN 75016 PARIS 16**  
type de bien : Appartement  
année de construction : 1964  
surface de référence : **32m²**  
étage : 03  
porte : GAUCHE  
lot n° : 259  
propriétaire : [REDACTED]  
adresse : [REDACTED]

### Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) O\_AppartCollectif



entre **560€** et **800€** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?  
voir p.3

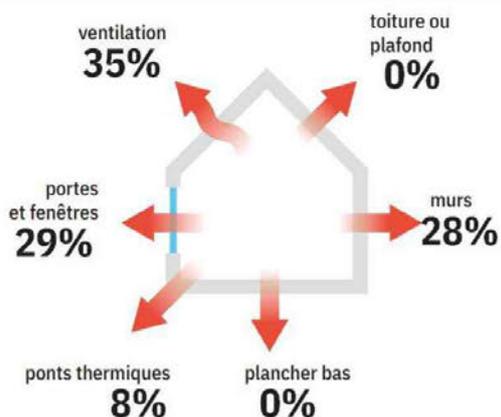
Informations diagnostiqueur  
**AXIDIA**  
24 rue du Capricorne,  
78990 ELANCOURT  
N° SIRET : 50015778900016  
diagnostiqueur : Eric NGUYEN

tel : 0607304227  
email : [eric.nguyen@bc2e.com](mailto:eric.nguyen@bc2e.com)  
n° de certification : GINGER CATED  
org.de certification : 928

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Abonné vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.adeline.fr/>).



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

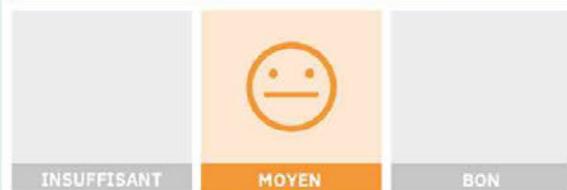


### Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :

-  pompe à chaleur
-  chauffe eau thermodynamique
-  panneaux solaires photovoltaïques
-  panneaux solaires thermiques
-  chauffage au bois
-  réseau de chaleur vertueux
-  géothermie



## Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz	4322 (4322 é.f.)	entre 340€ et 470€	60%
eau chaude sanitaire	gaz	2029 (2029 é.f.)	entre 160€ et 220€	28%
refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
éclairage	électricité	139 (60 é.f.)	entre 10€ et 30€	3%
auxiliaire	électricité	416 (181 é.f.)	entre 50€ et 80€	9%
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>6 907 kWh</b> (6 593 kWh é.f.)	entre <b>560€</b> et <b>800€</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Absence d'information sur la chaudière collective : le type d'énergie réellement utilisé peut être différent.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 58ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
**Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,**  
**c'est -26% sur votre facture soit -104€ par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

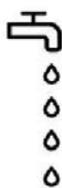
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation,**  
**température recommandée en été → 28°C**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 58ℓ/jour**  
**d'eau chaude à 40°C**  
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ  
**24ℓ consommés en moins par jour,**  
**c'est -38% sur votre facture soit -71€ par an**

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :  
[france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)



Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

### Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Ouest en blocs de béton pleins donnant sur paroi extérieure, non isolé	<b>insuffisante</b>
 plancher bas	Pas de plancher déperditif	<b>très bonne</b>
 toiture/plafond	Pas de plafond déperditif	<b>très bonne</b>
 portes et fenêtre	Fenêtres battantes métallique sans rupture de pont thermique, simple vitrage et volets roulants bois (épaisseur tablier > 12mm)	<b>insuffisante</b>

### Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système collectif) Chaudière gaz standard (Année: 2006, Energie: Gaz) Emetteur(s): Radiateur
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Production par chaudière gaz, fioul, bois installé en 2006, non bouclé, de type accumulé (système collectif isolé sans tracage)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	Ventilation naturelle par conduit



**Recommandations de gestion et d'entretien des équipements**

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
 circuit de chauffage	Faire débouger le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.



## Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

### 1 Les travaux essentiels montant estimé : 3130 à 4250€

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'extérieur (ITE   18cm)	
 portes et fenêtres	Installation de fenêtres triple-vitrage VPE 4/20/4	

### 2 Les travaux à envisager montant estimé : 6800 à 9200€

lot	description	performance recommandée
 chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Eau/Eau réversible avec double service et robinet thermostatique (SCOP = 3.5)	SCOP = 3.5

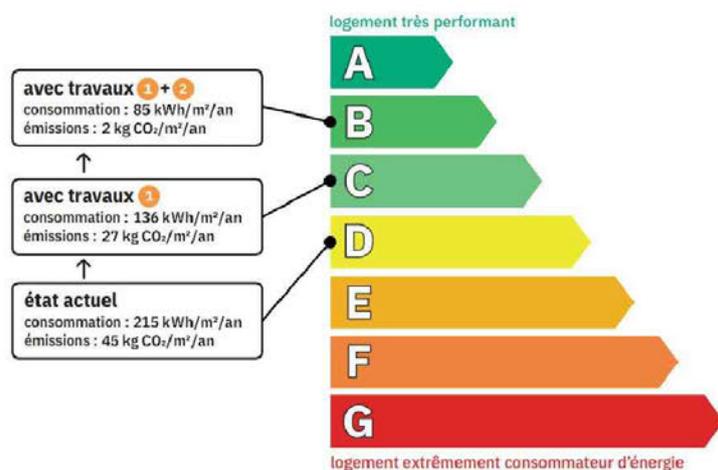
### Commentaires :

Aucun commentaire utile sur les recommandations

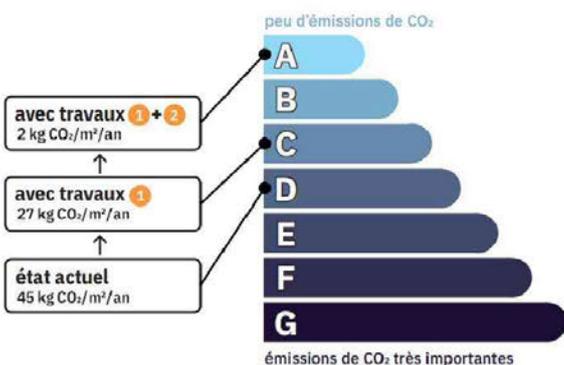


## Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

## Évolution de la performance après travaux



## Dont émissions de gaz à effet de serre



## Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.



## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par GINGER CATED, 12 avenue Gay Lussac - 78990 ELANCOURT

référence du logiciel validé : WinDPE v3  
référence du DPE : 780307369  
date de visite du bien : 01/10/2024  
invariant fiscal du logement : Inconnu  
référence de la parcelle cadastrale : EC20  
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :  
Néant

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Aucun élément pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles n'a été relevé.

### généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	📍 Observé/mesuré	75016
altitude	🌐 données en ligne	<= 400
type de bien	📍 Observé / mesuré	Appartement en immeuble collectif
année de construction	≈ Estimé	1964
période de construction	≈ Estimé	De 1948 à 1974
surface de référence	📍 Observé / mesuré	32m²
nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	11
hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2.50m



## Fiche technique du logement (suite)

enveloppe	plancher bas 1 (Plancher étage 3)	surface	🔗 Observé/mesuré	32
		type	🔗 Observé/mesuré	Plancher avec ou sans remplissage
		isolation	🔗 Observé/mesuré	Non
		inertie	🔗 Observé/mesuré	Lourde
		mitoyenneté	🔗 Observé/mesuré	Local chauffé (Plancher intermédiaire)
		coefficient de déperdition (b)		0
	toiture / plafond 1 (Plafond sur terrasse)	surface totale (m²)	🔗 Observé/mesuré	32
		surface opaque (m²)	🔗 Observé/mesuré	32 (surface des menuiseries déduite)
		type	🔗 Observé/mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
		isolation	🔗 Observé/mesuré	Oui
		type isolation	✗ Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant	🔗 Observé/mesuré	Inconnue
		année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 1948 à 1974
		inertie	🔗 Observé/mesuré	Légère
	mur 1 (Mur Ouest)	mitoyenneté	🔗 Observé/mesuré	Local chauffé (Plancher intermédiaire)
		surface totale (m²)	🔗 Observé/mesuré	13.75
		surface opaque (m²)	🔗 Observé/mesuré	9.31 (surface des menuiseries déduite)
		type	🔗 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton pleins
		épaisseur moyenne (cm)	🔗 Observé/mesuré	40 et +
		isolation	🔗 Observé/mesuré	Non
		inertie	🔗 Observé/mesuré	Lourde
orientation		🔗 Observé/mesuré	Ouest	
mitoyenneté		🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)			1	
fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1 - Mur Ouest)		nombre	🔗 Observé/mesuré	1
		surface	🔗 Observé/mesuré	0.72
		type	🔗 Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
		largeur du dormant	🔗 Observé/mesuré	5
		localisation	🔗 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔗 Observé/mesuré	Sans retour	
	type de paroi	🔗 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
	type de vitrage	🔗 Observé/mesuré	Simple vitrage	
	inclinaison	🔗 Observé/mesuré	Vertical	
	type de volets	🔗 Observé/mesuré	Volets roulants bois (épaisseur tablier > 12mm)	
	orientation	🔗 Observé/mesuré	Ouest	
	type de masques proches	🔗 Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	🔗 Observé/mesuré	Aucun	
	mur/plancher haut affilié	🔗 Observé/mesuré	Mur 1 - Mur Ouest - Murs en blocs de béton pleins	
	domnant sur	🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)		1		



## Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 1 - Mur Ouest)	nombre	Ⓞ Observé/mesuré	1
		surface	Ⓞ Observé/mesuré	0.72
		type	Ⓞ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
		largeur du dormant	Ⓞ Observé/mesuré	5
		localisation	Ⓞ Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Ⓞ Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Ⓞ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Ⓞ Observé/mesuré	Simple vitrage
		inclinaison	Ⓞ Observé/mesuré	Vertical
		type de volets	Ⓞ Observé/mesuré	Volets roulants bois (épaisseur tablier > 12mm)
		orientation	Ⓞ Observé/mesuré	Ouest
		type de masques proches	Ⓞ Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Ⓞ Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Ⓞ Observé/mesuré	Mur 1 - Mur Ouest - Murs en blocs de béton pleins
		donnant sur	Ⓞ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1	
	fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 1 - Mur Ouest)	nombre	Ⓞ Observé/mesuré	1
		surface	Ⓞ Observé/mesuré	3.00
		type	Ⓞ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
		largeur du dormant	Ⓞ Observé/mesuré	5
localisation		Ⓞ Observé/mesuré	Au nu intérieur	
retour isolant		Ⓞ Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi		Ⓞ Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage		Ⓞ Observé/mesuré	Simple vitrage	
inclinaison		Ⓞ Observé/mesuré	Vertical	
type de volets		Ⓞ Observé/mesuré	Volets roulants bois (épaisseur tablier > 12mm)	
orientation		Ⓞ Observé/mesuré	Ouest	
type de masques proches		Ⓞ Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains		Ⓞ Observé/mesuré	Aucun	
mur/plancher haut affilié		Ⓞ Observé/mesuré	Mur 1 - Mur Ouest - Murs en blocs de béton pleins	
donnant sur		Ⓞ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)		1		
pont thermique 1	type de liaison	Ⓞ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1	
	Longueur	Ⓞ Observé/mesuré	3.6	
pont thermique 2	type de liaison	Ⓞ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 2	
	Longueur	Ⓞ Observé/mesuré	3.6	
pont thermique 3	type de liaison	Ⓞ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 3	
	Longueur	Ⓞ Observé/mesuré	7	
système de ventilation 1	Type	Ⓞ Observé/mesuré	Ventilation naturelle par conduit	
	façade exposées	Ⓞ Observé / mesuré	une	



## Fiche technique du logement (suite)

systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation	🕒 Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	🕒 Observé/mesuré	32
	générateur type	🕒 Observé/mesuré	Chaudière gaz standard
	énergie utilisée	🕒 Observé/mesuré	Gaz
	température distribution	🕒 Observé/mesuré	Moyenne/Radiateur à chaleur douce après 2000
	générateur année installation	🕒 Observé/mesuré	2006
	Pn saisi		530
	régulation installation type	🕒 Observé/mesuré	Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique
	émetteur type	🕒 Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	🕒 Observé/mesuré	1980
	distribution type	🕒 Observé/mesuré	Collectif eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé
	numéro d'intermittence		1
	émetteur	🕒 Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	🕒 Observé/mesuré	Mixte
nombre de niveau chauffé	🕒 Observé/mesuré	11	
équipement	numéro		1
	équipement		Absent
	chauffage type		Central collectif sans comptage
	régulation pièce par pièce		Sans
	système		Radiateur / Convecteur
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	surface desservie		5148
	production type	🕒 Observé/mesuré	Production par chaudière gaz mixte
	installation type	🕒 Observé/mesuré	Collectif isolé sans tracage
	localisation	🕒 Observé/mesuré	Hors volume habitable et pièces contiguës
	volume ballon (L)	🕒 Observé/mesuré	1500
	énergie	🕒 Observé/mesuré	Gaz
	chaudière type	🕒 Observé/mesuré	Standard
	ancienneté	🕒 Observé/mesuré	2006
	bouclage réseau	🕒 Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	🕒 Observé/mesuré	accumulée
	générateur de chauffage associé	🕒 Observé/mesuré	Générateur 1
	nombre de niveau	🕒 Observé/mesuré	11
Pn saisi	🕒 Observé/mesuré	530	



# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

9 BOULEVARD FLANDRIN 75016 PARIS

Adresse: 9 Boulevard Flandrin 75016 PARIS 16  
Coordonnées GPS: 48.865056, 2.271817  
Cadastre: EC 20

Commune: PARIS 16  
Code Insee: 75116

Reference d'édition: 2886935  
Date d'édition: 02/10/2024

Vendeur:

Acquéreur:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

21 BASIAS, 1 BASOL, 87 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif <b>PEB</b>	<b>NON</b>	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel <b>SEISME</b>	<b>OUI</b>	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1		
PPR Naturel <b>RADON</b>	<b>OUI</b>	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels <b>Mouvement de terrain</b>	<b>OUI</b>	Mouvement de terrain	Approuvé	24/02/1977
		-		
		Mouvement de terrain	Approuvé	18/03/1991
PPR Naturels <b>Inondation</b>	<b>NON</b>	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	18/03/1991
		-		
		Inondation	Approuvé	14/07/2003
PPR Miniers	<b>NON</b>	Seine		
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Approuvé	14/07/2003
		Seine		
PPR Technologiques	<b>NON</b>	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Approuvé	19/04/2007
		Seine		
PPR Miniers	<b>NON</b>	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Miniers</b>		
PPR Technologiques	<b>NON</b>	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Technologiques</b>		

\*Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) article R.125-25

## DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/>

**BZAFW**

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

1/20

Société

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
Web : <https://axidia.bc2e.com>  
Siret : 500 157 789 000 16

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 780307369  
ERP : 1 sur 20  
DDT : 36 sur 56



# Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTECT / DGPR juin 2024  
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
9 Boulevard Flandrin	75016	PARIS 16
<b>EC 20</b>		
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>NATURELS</b> <span style="float: right;">oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></span>		
prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> approuvé <sup>(3)</sup> <input checked="" type="checkbox"/> approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> date <b>18/03/1991</b>		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: <b>Mouvement de terrain</b>		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></span>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></span>		
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>MINIERS</b> <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></span>		
prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> date <input type="text"/>		
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque: <input type="text"/>		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></span>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></span>		
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>TECHNOLOGIQUES</b> <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></span>		
prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> date <input type="text"/>		
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :		
effet toxique <input type="checkbox"/> effet thermique <input type="checkbox"/> effet surpression <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></span>		
L'immeuble est situé en zone de prescription <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></span>		
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></span>		
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location <sup>(5)</sup> <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></span>		
<b>Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire</b>		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en zone 1 très faible <input checked="" type="checkbox"/> zone 2 faible <input type="checkbox"/> zone 3 modérée <input type="checkbox"/> zone 4 moyenne <input type="checkbox"/> zone 5 forte <input type="checkbox"/>		
<b>Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon</b>		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></span>		
<b>Information relative à la pollution des sols</b>		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></span>		
<b>Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*</b>		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* naturelle, minière ou technologique <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></span>		
<b>Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)</b>		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></span>		
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></span>		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans <input type="checkbox"/> compris entre 30 et 100 ans <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></span>		
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser <span style="float: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></span>		
<b>Documents à fournir obligatoirement</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire		
<input checked="" type="checkbox"/> un extrait du règlement concernant le bien		
<input checked="" type="checkbox"/> La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité		
<b>vendeur</b>	<b>Date / Lieu</b>	<b>acquéreur</b>
<b>BOCCANEGRA</b>		
Signature:	Le, 02/10/2024 Fait à PARIS 16	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

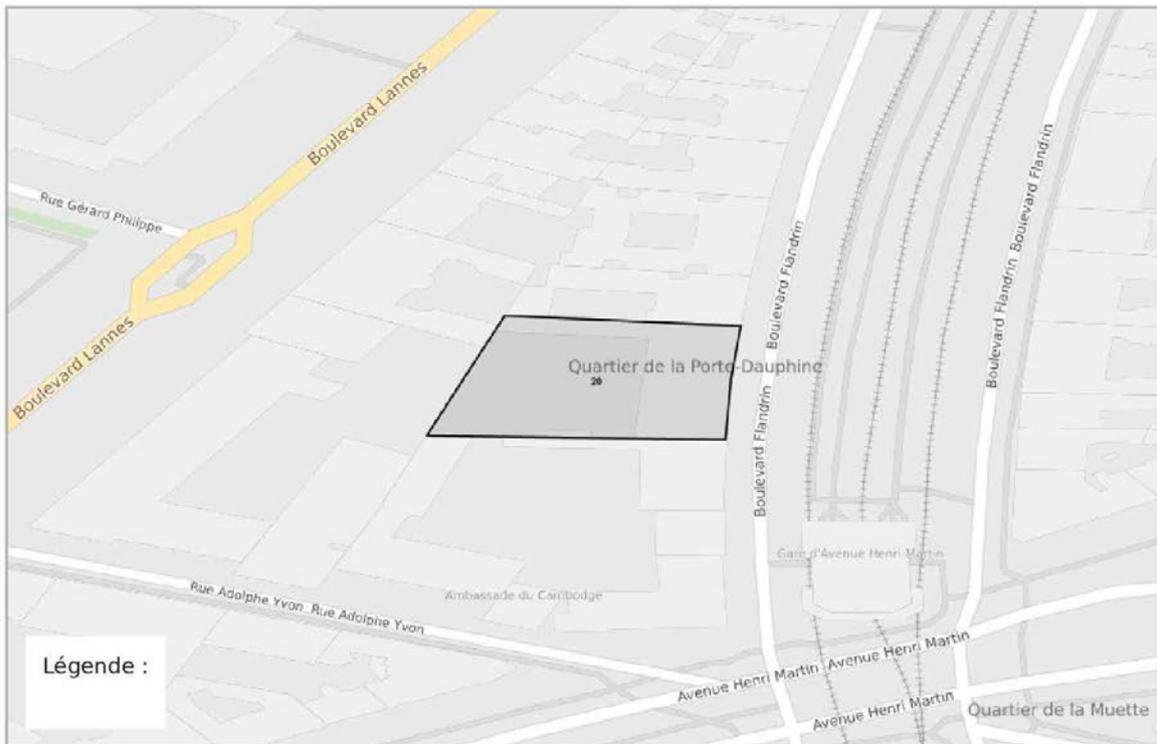
\*Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) article R.125-25



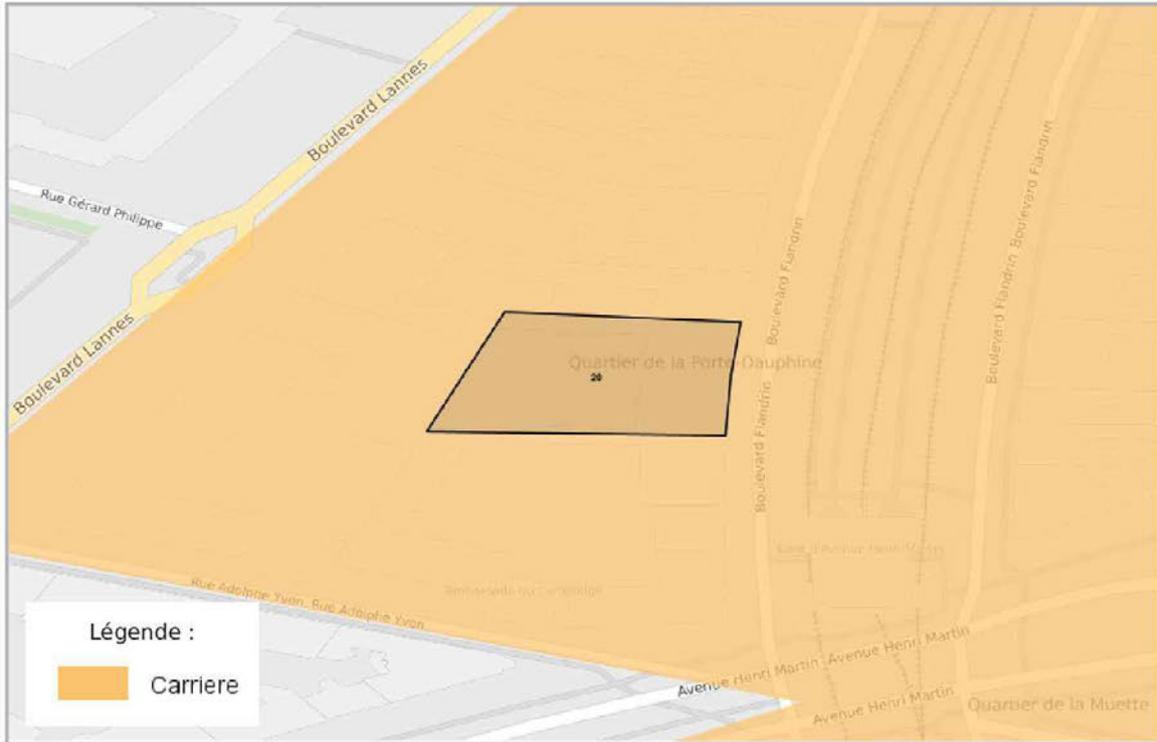
## CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



## CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



## CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



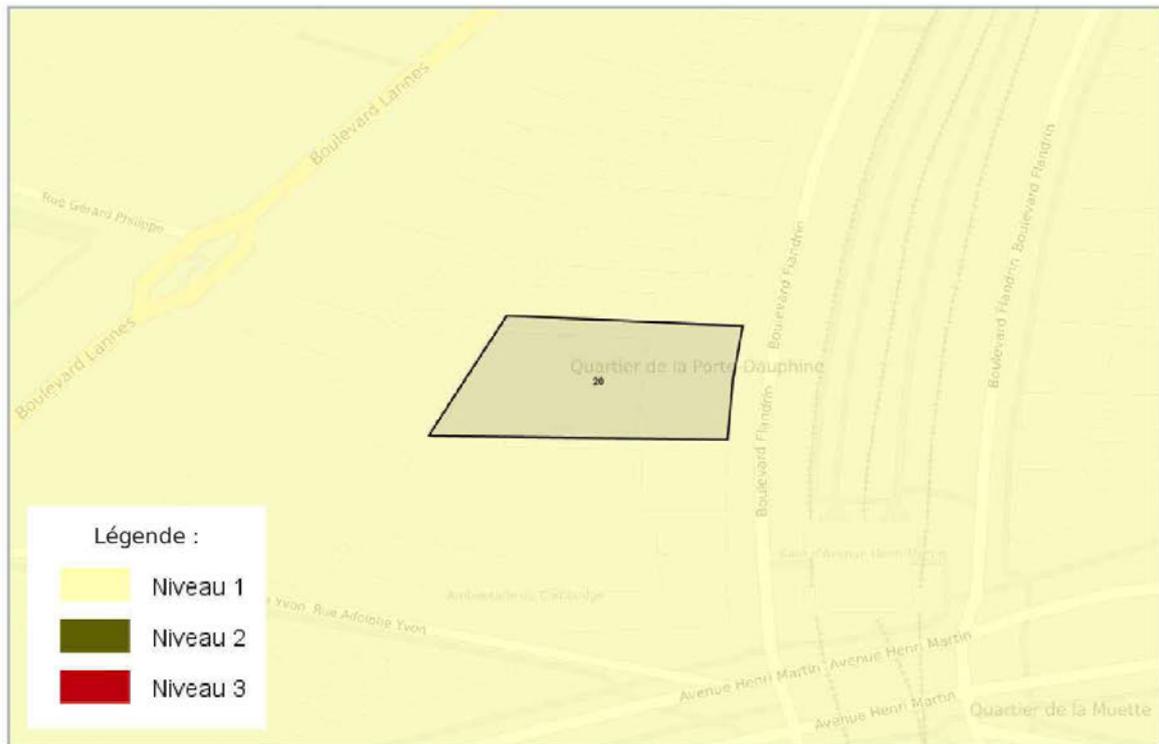
## CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



## CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)

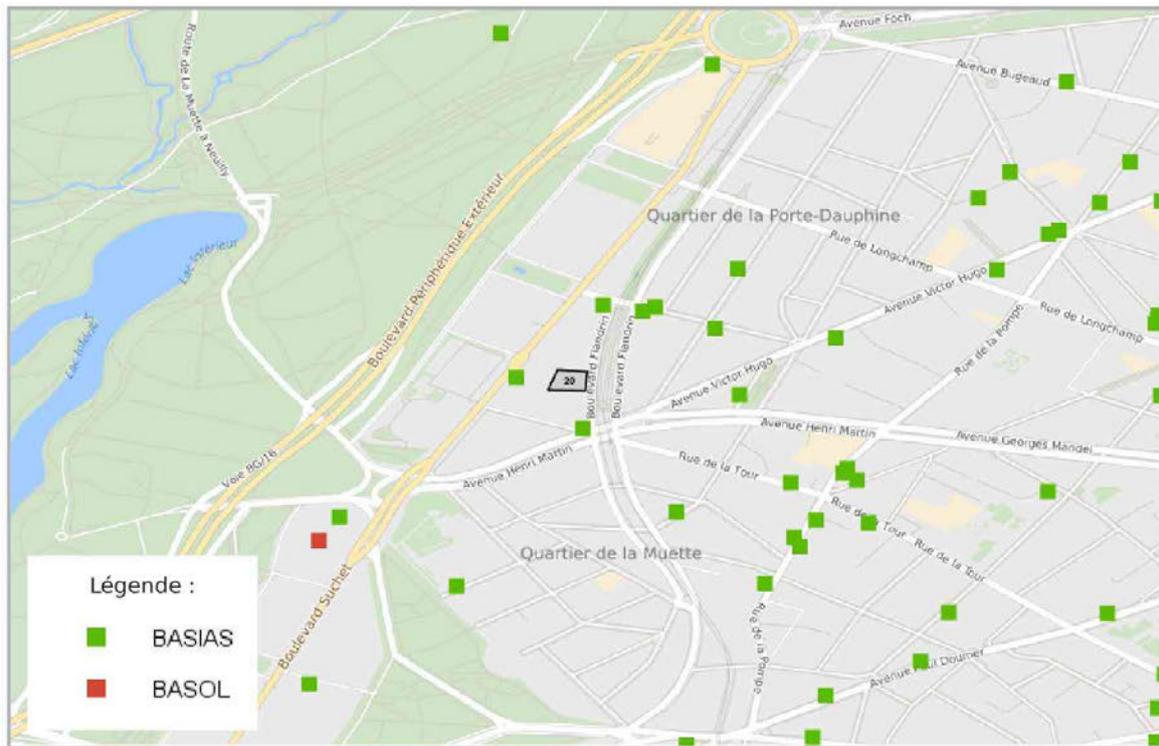


## RADON

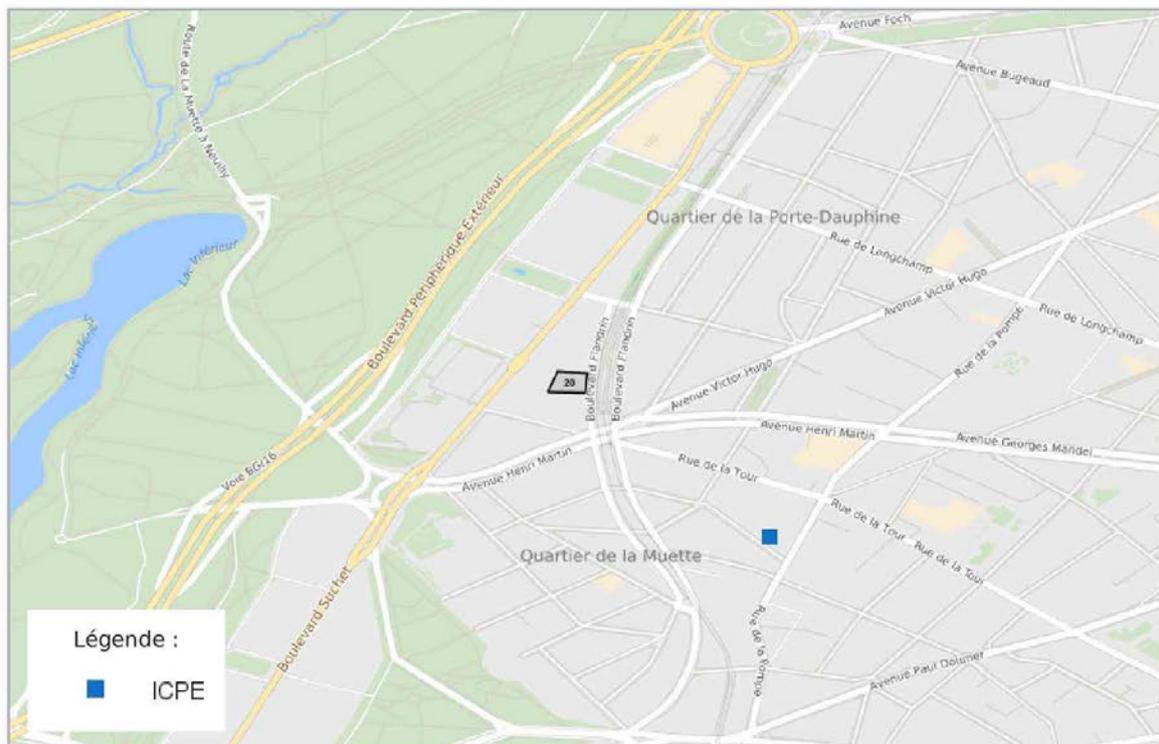




## CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS ( BASOL / BASIAS)



## CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



# Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral			
n°	du	mis à jour le	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Adresse de l'immeuble</b>	<b>code postal ou Insee</b>	<b>commune</b>	
<input type="text" value="9 Boulevard Flandrin"/>	<input type="text" value="75016"/>	<input type="text" value="PARIS 16"/>	
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)</b>			
<input checked="" type="checkbox"/> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB		<sup>1</sup> <b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>révisé</b> <input type="checkbox"/>	<b>approuvé</b> <input type="checkbox"/>	date <input type="text"/>	
<sup>1</sup> Si oui, nom de l'aérodrome: <input type="text"/>			
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation		<sup>2</sup> <b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>	
<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB		<sup>1</sup> <b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>	
<b>révisé</b> <input type="checkbox"/>	<b>approuvé</b> <input type="checkbox"/>	date <input type="text"/>	
<sup>1</sup> Si oui, nom de l'aérodrome: <input type="text"/>			
<b>Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit</b>			
> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :			
<b>zone A</b> <sup>1</sup> <input type="checkbox"/>	<b>zone B</b> <sup>2</sup> <input type="checkbox"/>	<b>zone C</b> <sup>3</sup> <input type="checkbox"/>	<b>zone D</b> <sup>4</sup> <input type="checkbox"/>
très forte	forte	modérée	faible
<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)			
<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)			
<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)			
<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).			
Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.			
<b>Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte</b>			
Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>			

vendeur

date / lieu

acquéreur

02 octobre 2024 / PARIS 16

information sur les nuisances sonores aériennes  
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

8/20

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
Web : <https://axidia.bc2e.com>  
Siret : 500 157 789 000 16

n° de rapport : 780307369  
ERP : 8 sur 20  
DDT : 43 sur 56





**LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)**  
**BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES**

59 boulevard LANNES PARIS 16E ARRONDISSEMENT		50 mètres
<b>SSP3867827</b>	PARC DE STATIONNEMENT 59/65 BOULEVARD LANNES	
Indéterminé		
6 Place TATTEGRAIN PARIS 16E ARRONDISSEMENT		80 mètres
<b>SSP3869612</b>	SHELL, SOCIETE DES PETROLES SHELL	
Indéterminé		
25 boulevard FLANDRIN PARIS 16E ARRONDISSEMENT		143 mètres
<b>SSP3867467</b>	TEINTURERIE PRESSING LANNES	
Indéterminé		
25 rue Dufrenoy PARIS 16E ARRONDISSEMENT		149 mètres
<b>SSP3866825</b>	ECLAIRAGE PAR L'ELECTRICITE (Cie PARISIENNE D'), ex TRASSY (PAUL) ET Cie, ex ALLIANCE (Cie L')-BERLIOZ (A) ET Cie	
Indéterminé	<i>Usine de machines magnéto-électriques</i>	
18 rue DUFRENOY PARIS 16E ARRONDISSEMENT		167 mètres
<b>SSP3869887</b>	CARBOTTI Monique Mme	
Indéterminé		
9 rue DUFRENOY PARIS 16E ARRONDISSEMENT		200 mètres
<b>SSP3869732</b>	OVIVE SARL	
Indéterminé		
4 Square LAMARTINE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		215 mètres
<b>SSP3869901</b>	EAU DE PARIS	
Indéterminé		
4 rue EDMOND ABOUT PARIS 16E ARRONDISSEMENT		287 mètres
<b>SSP3867298</b>	Votre Pressing, ex ORDINATOR PRESSING	
Indéterminé		
78 rue FAISANDERIE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		302 mètres
<b>SSP3867333</b>	Gestion immobilière, ex GARAGE DE LA FAISANDERIE	
En arrêt		
120 rue Tour PARIS 16E ARRONDISSEMENT		346 mètres
<b>SSP3866200</b>	PANHARD-LEVIASSOR	
Indéterminé	<i>Atelier de réparation automobile</i>	
181 avenue VICTOR HUGO PARIS 16E ARRONDISSEMENT		353 mètres
<b>SSP3868407</b>	OCRI Sté (garage réparations), ex GARAGE LAMARTINE	
Indéterminé		
1 Place COLOMBIE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		395 mètres
<b>SSP3868412</b>	GARAGE DE LA COLOMBIE-CABINET PETIT JEAN	
Indéterminé		



70 rue POMPE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		399 mètres
<b>SSP3867489</b> Indéterminé	TEINTURERIE (La), ex BLANCHISSERIE ADYM	
72 rue Pompe PARIS 16E ARRONDISSEMENT		400 mètres
<b>SSP3871571</b> Indéterminé	Rapide (Imp.) <i>imprimerie, typographie</i>	
60 rue POMPE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		422 mètres
<b>SSP3868711</b> Indéterminé	Distribution CASINO France, Direction Régionale Paris	
50 rue DECAMPS PARIS 16E ARRONDISSEMENT		422 mètres
<b>SSP3867471</b> Indéterminé	SELF SERVICE DECAMPS	
51 rue POMPE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		425 mètres
<b>SSP3867465</b> Indéterminé	PRESSING, SOCIETE AMBASSADEUR PRESSING	
2 rue ANDRE PASCAL PARIS 16E ARRONDISSEMENT		435 mètres
<b>SSP3867012</b> Indéterminé	OCDE ORGANISATION COOPERATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES	
50 rue POMPE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		445 mètres
<b>SSP3867455</b> Indéterminé	RENAULT, SUCCURSALE RENAULT "POMPE" <i>Garage réparations</i>	
37 rue POMPE PARIS 16E ARRONDISSEMENT		480 mètres
<b>SSP3868796</b> En arrêt	C T POMPE / LA POSTE	
93 rue TOUR PARIS 16E ARRONDISSEMENT		484 mètres
<b>SSP3867488</b> Indéterminé	BLANCHISSERIE BLANC BLEU	

**LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)**  
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

		368 mètres
<b>SSP040066801</b> GARAGE DE LA PLACE DE COLOMBIE		

**LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)**  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

99 AVE DE VERSAILLES 75016 Paris		399 mètres
<b>STATION SERVICE DELEK FRANCE</b>	Activités immobilières  <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514770">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514770</a>	



26 AVENUE PAUL DOUMER 75016 Paris		399 mètres
<b>STATION SERVICE DELEK FRANCE</b>	Activités immobilières <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514771">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514771</a>	
1 AVE GORDON BENNETT 75016 Paris		399 mètres
<b>PARC MINICIPAL D'AUTEUIL</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514791">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514791</a>	
71 AVENUE KLEBER 75016 Paris		399 mètres
<b>GES LOCATION GARAGE</b>	Activités immobilières <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514939">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514939</a>	
71/73 AVE DE VERSAILLES 75016 Paris		399 mètres
<b>MINI NEUBAUER MIRABEAU (i5154)</b>	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515246">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515246</a>	
105 BD MURAT 75016 Paris		399 mètres
<b>AVIA PICOTY RESEAU</b>	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motos <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515292">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515292</a>	
6 RUE DE REMUSAT 75016 Paris		399 mètres
<b>AHIRAM FRANCE</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515505">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515505</a>	
148 RUE DE LA POMPE 75016 Paris		399 mètres
<b>PRESSING</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515585">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515585</a>	
33 RUE DE L'ASSOMPTION 75016 Paris		399 mètres
<b>SNC PRESSING16</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515891">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515891</a>	
6 rue le marois 75016 Paris		399 mètres
<b>teinturerie le marois</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516042">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516042</a>	
27 RUE DES VIGNES 75016 Paris		399 mètres
<b>MALESHERBES GESTION</b>	Activités immobilières <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516159">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516159</a>	
14 RUE DES SABLONS 75016 Paris		399 mètres
<b>5 A SEC RIF SABLONS</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516174">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516174</a>	
56 RUE DU DOCTEUR BLANCHE 75016 Paris		399 mètres
<b>PRESSING DETACHE ET NETTOIE (i5543)</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516186">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516186</a>	



32 AVE BUGEAUD 75016 Paris		399 mètres
<b>PRESSING DU BOIS DE BOULOGNE(I5874)</b>	Activités sportives, récréatives et de loisirs <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516341">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516341</a>	
97, avenue Raymond Poincaré 75016 Paris		399 mètres
<b>TEINTURERIE SAINT JAMES (I5872)</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516657">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516657</a>	
44 AVENUE DE VERSAILLES 75016 Paris		399 mètres
<b>SARL</b>	Programmation, conseil et autres activités informatiques <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516715">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516715</a>	
32 avenue Bugeaud 75016 Paris		399 mètres
<b>STEPHEN PRESSING</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516994">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516994</a>	
25 rue Lesueur 75016 Paris		399 mètres
<b>LESUEUR PRESSING(I5878)</b>	Activités immobilières <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517532">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517532</a>	
9 bis, rue de Passy 75016 Paris		399 mètres
<b>PASSY AUTOMATIC SARL (I465)</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517580">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517580</a>	
26 rue Freycinet 75016 Paris		399 mètres
<b>PRESSING CRIVITO(I3943)</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517586">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517586</a>	
32 RUE DE L'ANNONCIATION 75016 Paris		399 mètres
<b>SAS NOUVELLE CLUB PRESSING</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517606">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517606</a>	
70 rue de la Pompe 75016 Paris		399 mètres
<b>TEINTURERIE ADYM</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517609">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517609</a>	
86, boulevard Exelmans 75016 Paris		399 mètres
<b>SARL PRESSING 86 EXELMANS</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517649">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517649</a>	
19 rue d'Auteuil 75016 Paris		399 mètres
<b>AUTOLAVLINGE</b>	Activités sportives, récréatives et de loisirs <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517650">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517650</a>	
22 RUE DE LA TOUR 75016 Paris		399 mètres
<b>SARL PASSY AUTOMATIC</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517695">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517695</a>	



22 RUE LAURISTON 75016 Paris		399 mètres
<b>PRESSING NETOVIT</b>	Activités sportives, récréatives et de loisirs <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517696">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517696</a>	
37 RUE DE LONGCHAMPS 75016 Paris		399 mètres
<b>TROCADERO PRESSING</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517697">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517697</a>	
28 RUE DE CHAILLOT 75016 Paris		399 mètres
<b>SOCIETE MICHKA (SARL)</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517962">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517962</a>	
134 RUE DE LA POMPE 75016 Paris		399 mètres
<b>AS PRESSING TEINTURERIE DARIUS</b>	Hébergement médico-social et social <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517990">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517990</a>	
25 boulevard Flandrin 75016 Paris		399 mètres
<b>SARL LE FLANDRIN (I5864)</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518046">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518046</a>	
18, rue Dufrenoy 75016 Paris		399 mètres
<b>TEINTURERIE DUFRENOY</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518841">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518841</a>	
26 rue Freycinet 75016 Paris		399 mètres
<b>THE MAGIC TOUCH (I3942)</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518948">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518948</a>	
93, RUE DE LA TOUR 75016 Paris		399 mètres
<b>SARL PRESSING BLANC BLEU</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519112">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519112</a>	
48bis, rue Raynouard 75016 Paris		399 mètres
<b>MVS PRESS ( I 1823)</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519149">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519149</a>	
2, RUE GIRODET 75016 Paris		399 mètres
<b>PRESSING SARL SOLAPRES (I3384)</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519259">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519259</a>	
4 RUE EDMOND ABOUT 75016 Paris		399 mètres
<b>LA MERVEILLE</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519465">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519465</a>	
86 BOULEVARD EXELMANS 75016 Paris		399 mètres
<b>PRESSING 86 (I3528)</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519469">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519469</a>	



43 RUE GROS 75016 Paris		399 mètres
<b>SARL PRESSING GROS</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519471">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519471</a>	
1 RUE GERICAUT 75016 Paris		399 mètres
<b>DL PRESSING (20100772)</b>	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519860">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519860</a>	
3-5 RUE MICHEL ANGE 75016 Paris		399 mètres
<b>C.N.R.S CAMPUS GERARD MEGIE(i413)</b>	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006520191">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006520191</a>	
4 RUE VINEUSE-3 RUE BENJAMIN FRANKLIN 75016 Paris		399 mètres
<b>PRESSING BLANCHI NETT</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006520867">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006520867</a>	
Place de la Porte Maillot 75016 Paris		399 mètres
<b>EQIOM Porte Maillot</b>	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006521552">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006521552</a>	
83 rue de l'Assomption 75016 Paris		399 mètres
<b>DELTA PRESSING 16 E (739)</b>	Activités sportives, récréatives et de loisirs <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006522182">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006522182</a>	
21 rue Gros 75016 Paris		399 mètres
<b>OPTIONS SA</b>	Activités de location et location-bail <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006524458">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006524458</a>	
AVENUE DES NATIONS UNIES 75016 Paris		399 mètres
<b>SOCIETE D'EXPLOITAT° AQUARIUM TROCADERO</b> Non Seveso	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404178">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404178</a>	
4, AVENUE FOCH 75016 Paris		399 mètres
<b>ENI-Foch-Etoile</b>	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404181">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404181</a>	
1/3, AV DU GENERAL SARRAIL 75016 Paris		399 mètres
<b>CARREFOUR HYPERMARCHES SAS</b>	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404182">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404182</a>	
75, AV DE LA GRANDE ARMEE 75016 Paris		399 mètres
<b>PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES</b>	Industrie automobile <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404184">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404184</a>	
ROUTE DE L'HIPPODROME 75016 Paris		399 mètres
<b>VILLE DE PARIS DIRECT PARCS ET JARDINS</b>	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404185">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404185</a>	



10, RUE PERGOLESE 75016 Paris		399 mètres
<b>CENTRAL COLOR</b>	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404188">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404188</a>	
2, AV DE LA PORTE DE SAINT CLOUD 75016 Paris		399 mètres
<b>TOTAL RAFFINAGE MARKETING</b>	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404191">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404191</a>	
2 RUE DE LA MANUTENTION 75116 Paris		399 mètres
<b>FRAICHEUR DE PARIS TOKYO</b>	Travaux de construction spécialisés <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404429">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404429</a>	
51/53 rue des BELLES FEUILLES 75016 Paris		399 mètres
<b>NEXITY - HEREZIE (I5581)</b>	Publicité et études de marché <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405540">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405540</a>	
75016 PARIS 16		399 mètres
<b>SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE</b>	Programmation et diffusion <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406712">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406712</a>	
84 RUE MICHEL ANGE 75016 Paris		399 mètres
<b>GAVO SARL</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406753">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406753</a>	
2 RUE ANDRE PASCAL 75016 Paris		399 mètres
<b>OCDE</b>	Activités des organisations associatives <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407152">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407152</a>	
chemin de la Croix Catelan - BOIS DE BOULOGNE 75016 Paris		399 mètres
<b>LAGARDERE PARIS RACING</b>	Activités sportives, récréatives et de loisirs <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407235">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407235</a>	
AVENUE FOCH (PARC DE STATIONNEMENT FOCH) 75016 Paris		399 mètres
<b>ENI</b>	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407465">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407465</a>	
117, boulevard Murat 75016 PARIS 16		399 mètres
<b>JP PRESSING</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407735">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407735</a>	
30 RUE GREUZE 75016 Paris		399 mètres
<b>TEINTURERIE DES SABLONS</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407743">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407743</a>	
1 AVE PDT KENNEDY VOIE GEORGES POMPIDOU 75016 Paris		399 mètres
<b>AGIP FRANCE SA</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407932">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407932</a>	



39 BIS RUE MOLITOR 75016 Paris		399 mètres
<b>LAVERIE PRESSING MOLITOR</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408625">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408625</a>	
94 RUE RAYNOUARD 75016 Paris		399 mètres
<b>KENNEDY PRESSING (I 2933)</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408669">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408669</a>	
1 AVENUE DU GENERAL SARRAIL 75016 Paris		399 mètres
<b>SODEXPRESS AUTEUIL SARL</b> Non Seveso	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408875">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408875</a>	
22 RUE DUBAN 75016 Paris		399 mètres
<b>MC DONALD'S FRANCE RESTAURANT SAS</b>	Restauration <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409011">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409011</a>	
QUAI SAINT EXUPERY - Port de Point du jour 75016 Paris		399 mètres
<b>CEMEX MATERIAUX</b>	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409119">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409119</a>	
12 RUE D'AUTEUIL 75016 Paris		399 mètres
<b>SAS COLLIDOUE INVEST</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409379">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409379</a>	
28 AVENUE DE MOZART 75016 Paris		399 mètres
<b>PRESSING 28 MOZART</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409393">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409393</a>	
60 RUE DE LA FAISANDERIE 75016 Paris		399 mètres
<b>FAISANDERIE PRESSING</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409398">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409398</a>	
37 RUE LAURISTON 75016 Paris		399 mètres
<b>AKL PRESSING</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409409">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409409</a>	
114 bis rue Michel-Ange 75016 Paris		399 mètres
<b>INTERMEDE</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409542">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409542</a>	
11 avenue Victor Hugo 75016 Paris		399 mètres
<b>AU BAL MASQUE</b>	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409676">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409676</a>	
157 BD MURAT 75016 PARIS 16		399 mètres
<b>PRESSING MURAT</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409749">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409749</a>	



16 AV DE VERSAILLES 75016 Paris		399 mètres
<b>SPEEDY</b>	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409759">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409759</a>	
118/144 BD SUCHET 75016 Paris		399 mètres
<b>ORPI</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409774">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409774</a>	
88 AV PAUL DOUMER 75016 Paris		399 mètres
<b>SHELL</b>	Activités immobilières <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409859">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409859</a>	
130 AV DE VERSAILLES 75016 Paris		399 mètres
<b>VERSAILLES AUTO-SERVICES(i1264)</b>	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409887">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409887</a>	
125 AV DE VERSAILLES 75016 PARIS 16		399 mètres
<b>EX TAKA</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409956">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409956</a>	
11 BIS- 13 RUE DE LA SOURCE - 109 BIS AVENUE MOZART 75016 PARIS 16		399 mètres
<b>GARAGE CITROEN MOZART</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409983">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409983</a>	
22/22 BIS RUE DE LUBECK 75016 Paris		399 mètres
<b>POTEL ET CHABOT</b>	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410003">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410003</a>	
89 RUE DU RANELAGH 75016 Paris		399 mètres
<b>BH SERVICES</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410071">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410071</a>	
39 RUE SAINT DIDIER 75016 Paris		399 mètres
<b>BERNIER AUTOMOBILES SA</b>	Activités immobilières <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410174">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410174</a>	
4 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY 75016 Paris		399 mètres
<b>TOTAL</b>	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410185">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410185</a>	
PLACE TATTEGRAIN 75016 PARIS 16		399 mètres
<b>THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION SAS</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410339">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410339</a>	
216 AVE DE VERSAILLES 75016 Paris		399 mètres
<b>PRESSING DES PRINCES</b>	Autres services personnels <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410478">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410478</a>	



1 PLACE DE COLOMBIE 75016 Paris		399 mètres
<b>GARAGE DE LA PLACE DE COLOMBIE</b>	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410591">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410591</a>	
19 BD DE MONTMORENCY 75016 Paris		399 mètres
<b>PARC MONTMORENCY</b>	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410592">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410592</a>	

**Société**

AXIDIA / NGUYEN ERIC  
 24 RUE DU CAPRICORNE - 78990 ELANCOURT  
 Tel : 06.07.30.42.27 | Mail : eric.nguyen@bc2e.com  
 Web : <https://axidia.bc2e.com>  
 Siret : 500 157 789 000 16

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 780307369  
 ERP : 19 sur 20  
 DDT : 54 sur 56





Préfecture : Paris  
Commune : PARIS 16

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

9 Boulevard Flandrin  
75016 PARIS 16

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

### Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Grêle	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/06/2005	23/06/2005	11/04/2006	22/04/2006	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003	19/10/2003	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/04/1993	30/04/1993	28/09/1993	10/10/1993	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992	16/01/1993	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983	05/08/1983	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	02/03/2006	11/03/2006	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Tempête	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON

Etabli le :

02/10/2024

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



# Attestations RCP et Certifications

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

## Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

**NGUYEN Eric sous le numéro 928**

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
<b>AMIANTE</b> Renouvellement *Séism arrêté du 24 décembre 2021	11/09/2022	10/09/2029
<b>AMIANTE MENTION</b> Séism arrêté du 24 décembre 2021	11/09/2022	10/09/2029
<b>ELECTRICITE</b> Renouvellement Séism arrêté du 24 décembre 2021	07/12/2023	06/12/2030
<b>ENERGIE</b> Renouvellement Séism arrêté du 24 décembre 2021	03/12/2022	02/12/2029
<b>ENERGIE MENTION</b> Renouvellement Séism arrêté du 24 décembre 2021	03/12/2022	02/12/2029
<b>GAZ</b> Renouvellement Séism arrêté du 24 décembre 2021	10/09/2022	09/09/2029
<b>PLOMB</b> Renouvellement Séism arrêté du 24 décembre 2021	11/09/2022	10/09/2029
<b>TERMITES Métropole</b> Renouvellement Séism arrêté du 24 décembre 2021	11/09/2022	10/09/2029

ACCREDITATION  
N° 1-1004  
CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
www.cofrac.fr

Ref: 10082N11CC0203

**Cécile PIERRE**  
Directrice de GINGER CATED

Le vendredi 10/11/2023



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et des Services  
Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs Immobiliers

La Compagnie Allianz I.A.R.D dont le Siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex 542.110.291 RCS Nanterre atteste que :

**AXIDIA**  
**Monsieur NGUYEN Eric**  
**24 RUE DU CAPRICORNE**  
**78990 ELANCOURT**

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n°62.490.415 qui a pris effet le 01/01/2024.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifiés aux articles R 271-1 à R 272-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;

Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les activités sont garanties sous réserve que le diagnostiqueur immobilier soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités et/ou Formations, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 12 décembre 2023

Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D  
Par délégation

Willem Tjebbes  
Directeur Général  
Allianz I.A.R.D  
311 rue de la République - 92076 Paris  
CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

Allianz IARD  
Société agréée par le Code des assurances  
Société anonyme au capital de 991.997.200 €  
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex  
542.110.291 RCS Nanterre